

Département de la Drôme Arrondissement de Nyons Commune de Roynac		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYNAC			
<u>Date de convocation</u> : 17 juin 2025		L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Valérie ARNAVON, Maire			
<u>Convocation affichée le</u> : 17 juin 2025					
<u>Nombre de conseillers</u> :		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
En exercice : 10		ARNAVON Valérie	X		
Quorum : 6		LEBORNE Bernard	X		
Présents : 9		CROZIER Claudine	X		
Représentés : 0		COUTELIER Richard		X	
Votants 9		EHRHARD Philippe	X		
<u>Secrétaire de séance</u> :		GAYET Emmanuel	X		
Emilie VERNET		LLABRES Pierre-Alexandre	X		
		MORETTO Alfred	X		
		VERNET Emilie	X		

2025	-05	-02	Convention relative à l'utilisation des locaux et équipements scolaires hors temps scolaire pour des activités périscolaires
------	-----	-----	--

Mme le Maire rappelle que les jours scolaires les locaux communaux (salles du périscolaire et cantine) sont mis à la disposition de Montélimar-Agglomération pour les activités périscolaires.

Cette mise à disposition de locaux communaux doit faire l'objet d'une convention entre la commune et Montélimar-Agglomération qui en fixe les règles.

Mme le Maire rappelle que L'occupation des locaux scolaires se fera à titre gracieux et ne donnera donc pas lieu à la perception d'une redevance.

Après avoir donné lecture de la convention, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux communaux telle qu'elle lui a été présentée ci-dessus,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.*

Le Maire,
Valérie ARNAVON